

Le Resopp et ses filières semencières : du producteur au producteur

Élodie Bonnefin (elodie_bonnefin@yahoo.fr),
Mamadou Mactar Thiam (mamadou.thiam@resopp-
sn.org)

DEPUIS 2002, le Réseau des organisations paysannes et pastorales du Sénégal (Resopp), l'un des plus grands réseaux de coopératives rurales du pays, a mis en place un modèle original et audacieux dans la production de semences vivrières.

► Élodie Bonnefin est géographe et agroéconomiste. Elle est responsable de la mise en place d'une stratégie de commercialisation au sein du Resopp.

► Mamadou Mactar Thiam a participé à la création du système de multiplication de semences du Resopp et a été conseiller agricole de la CAT-Resopp.

► Le Resopp est appuyé par le projet Pasa-Mesocc financé par le Fonds belge de survie et la Coopération autrichienne, et exécuté par l'ONG ADG (Aide au Développement Gembloux). Créé en 2002, après 10 années d'expérience dans le domaine de la production de semences de cultures vivrières au Sénégal, le Resopp fait aujourd'hui partie des leaders du secteur.
www.resopp-sn.org

LE RÉSEAU des organisations paysannes et pastorales du Sénégal (Resopp) est un réseau de coopératives rurales au Sénégal qui compte aujourd'hui 6 coopératives, composées de 28 antennes réparties sur l'ensemble du territoire national et représentant plus de 30 000 membres (cf. carte). Afin d'animer les réflexions stratégiques des coopératives du réseau et d'assurer leur diffusion, le Resopp dispose au niveau faitière d'une cellule d'appui technique (CAT-Resopp).

Le Resopp s'est fixé comme mission de contribuer de façon solidaire et durable à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales du Sénégal par le biais d'institutions coopératives viables. La production de semences est rapidement apparue comme un moyen d'assurer l'amélioration rapide des rendements et donc des revenus des agriculteurs. Un diagnostic initial, réalisé dans les zones d'intervention du projet, a révélé un déficit en semences adaptées aux conditions locales et possédant un taux de germination suffisant. Sans structure de multiplication de semences professionnelle, les paysans faisaient des réserves personnelles sur leurs productions ou s'approvisionnaient en graines tout-venant de qualité moindre. Au fil des années, on obtenait une baisse de la productivité due à la mauvaise qualité du matériel végétal.

Pour y remédier, le Resopp a mis en place des filières locales de production de semences sélectionnées de mil, sorgho, niébé, arachide et riz. Plusieurs dizaines de tonnes de semences de variétés sélectionnées ont ainsi été produites et diffusées auprès des membres du Resopp qui sont maintenant autonomes pour ces spéculations (excepté l'arachide). La diffusion des semences est par ailleurs aussi faite auprès des services étatiques, des ONG et des particuliers. La collaboration de la Division des semences de la direction de l'agriculture (Disem) est très importante dans le

suivi technique de la production de semences.

Le système de multiplication de semences : une démarche participative.

Bien qu'il y ait plusieurs intervenants, le membre-producteur semencier se trouve au cœur du processus de production et de diffusion de la semence. La démarche de planification se veut avant tout participative.

En début d'année, chaque producteur-membre exprime ses besoins annuels en semences au niveau de sa section villageoise (entité locale de la coopérative au niveau villageois) et de là, cette information remonte par compilations successives aux antennes coopératives, aux coopératives centrales et à la CAT-Resopp. Cette étape initiale est d'une grande importance car elle permet de s'assurer que la production de semences du Resopp réponde aux besoins réels des producteurs-membres. De son côté, la CAT-Resopp identifie et évalue au niveau national la demande potentielle des autres OP, ONG, etc.

La CAT-Resopp élabore alors un programme de multiplication de semences comprenant les variétés et quantités à produire ainsi qu'une liste de producteurs multiplicateurs potentiels choisis et l'envoi pour commentaires et validations aux différentes coopératives-membres.

Les producteurs multiplicateurs potentiels sont choisis parmi les membres des coopératives centrales, formés depuis des années par le Resopp sur la base de leurs connaissances de la législation semencière, de leur niveau d'expérience et de leur sérieux. Lors de la mise en place du programme ou de la création d'une coopérative, la sélection des producteurs potentiels est réalisée de manière participative avec les services semenciers de l'État, la coopérative et éventuellement le conseiller agricole de la CAT-Resopp. Ainsi, dans la coopérative de Ndioum (Corad), au Nord du Sénégal, 194 producteurs ont

été formés et encadrés pour la multiplication de semences de riz.

Le membre multiplicateur contractualise alors avec la coopérative : il s'engage à respecter le protocole semencier et à revendre à la coopérative au moins 75 % de sa production. En retour, il peut bénéficier à crédit de tous les intrants nécessaires (engrais, semences, produits phytosanitaires), délivrés par le bras financier du Resopp, la Coopéc-Resopp, et de la prise en charge des frais de main d'œuvre. Les crédits sont remboursés lors de la récolte. Le producteur est suivi durant tout le processus de multiplication et des formations de recyclage annuelles sont réalisées jusqu'à la maîtrise complète du programme.

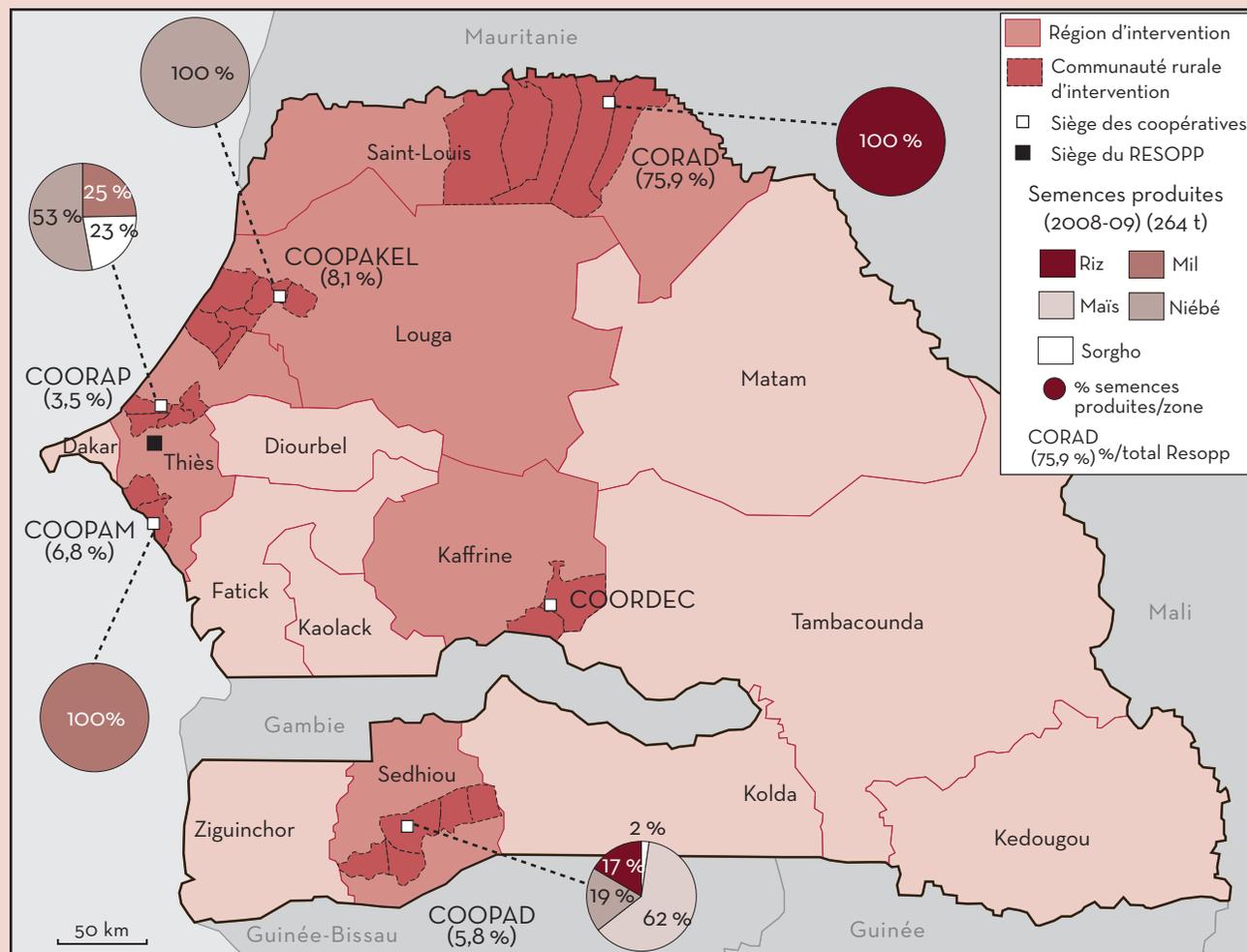
Les parcelles de production de semences constituent en même temps des parcelles de démonstration et des visites guidées sont organisées à différents stades des cultures à l'intention des membres afin qu'ils puissent connaître les comportements des variétés avant même de les cultiver, les comparer aux semences des variétés locales ou tout-venant et donner leurs impressions. Cela leur permet ainsi de bien s'approprier des semences qui leur sont proposées.

L'Institut sénégalais de recherche agricole (Isra) joue un rôle important dans la filière de production de semences du Resopp. Ce dernier a en effet signé un protocole d'accord avec l'Isra pour la fourniture de semences de niveaux prébase*¹ et base* nécessaires pour approvisionner ses producteurs multiplicateurs. Les commandes à cet organisme sont effectuées en fonction du facteur multiplicatif de l'espèce et des prévisions des campagnes à venir. Le réseau a accumulé une expérience lui permettant de planifier ses commandes en semences de prébase et base sur le moyen et le long terme.

Les techniciens de la coopérative ➔

1. Dans le texte, l'astérisque renvoie au lexique disponible en pages 39-40.

Production de semences (2008-09) au sein des coopératives du Resopp



et de la Disem assurent un suivi rapproché de chaque parcelle. Ces suivis sont effectués jusqu'à la récolte et, si les conditions de production sont respectées, la Disem certifie la qualité des semences après une analyse au laboratoire. Les semences certifiées sont alors mises en sachets standardisés et labellisées avec le logo du Resopp, pour faciliter leur distribution. Cette stratégie a permis de produire en 2008, 2009 et 2010 respectivement 128, 135 et 157 tonnes de semences (riz, niébé, sorgho, maïs et mil).

Diverses opportunités de débouchés, mais majoritairement en dehors du réseau. Environ 25 % des semences produites par le Resopp sont écoulées auprès de ses membres qui bénéficient d'un prix spécifique et d'un accès au crédit pour les acheter. Les non membres peuvent également se procurer des semences du Resopp à un coût supérieur de 10 %. Ces 25 % ne représentent pas les besoins exprimés par les coopérateurs en début de campagne. En effet, il est difficile de mettre en place un système d'engagement ferme liant la coopérative et le membre, libre de s'approvisionner ailleurs. La production de semences est donc réalisée

sur base d'estimation entraînant une incertitude sur leur vente.

À la veille de chaque campagne agricole, un contrôle de qualité est assuré sur les stocks de semences restant, avant de procéder à leur écoulement. Le conseiller agricole de la CAT-Resopp réalise un prélèvement de semences dans chaque coopérative, qui est soumis à la Disem pour vérification des qualités germinatives. Le Resopp dispose de magasins dans chaque antenne coopérative, garantissant ainsi au producteur un service de proximité. Une partie des semences est réservée spécifiquement aux membres. Les stocks restants sont proposés aux extérieurs : producteurs privés, ONG et institutions étatiques. La présence du réseau (Resopp) permet de réaliser des transferts en cas de difficultés de production ou d'écoulement.

Le Resopp rencontre parfois des difficultés pour écouler ses semences au niveau des producteurs, y compris des membres du Resopp, parce qu'une fois que les semences d'une variété ont été largement diffusées au niveau local, la demande chute considérablement. Cela s'explique par le fait que les producteurs préfèrent souvent pratiquer la sélection massale sur les champs

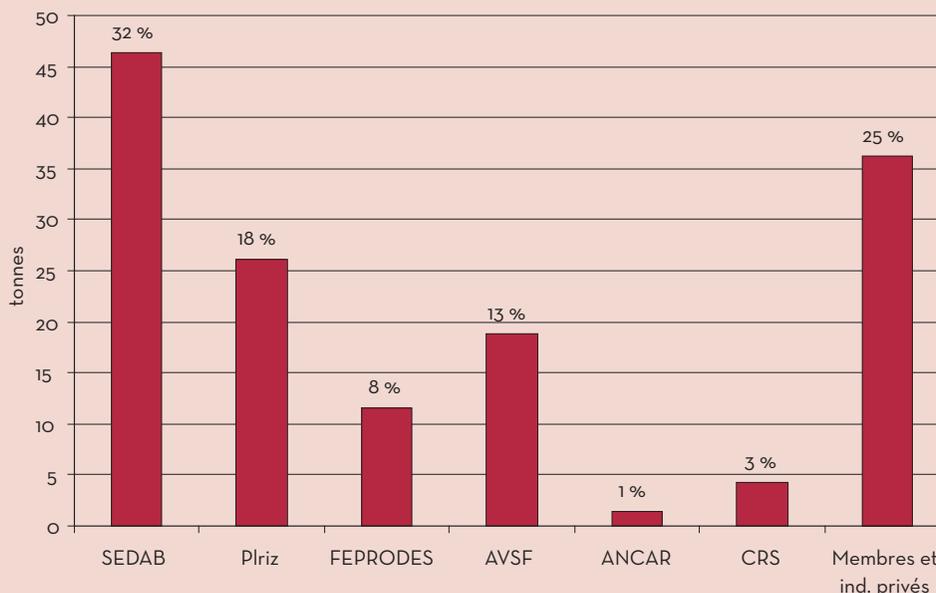
ensemencés avec de la semence sélectionnée, préférant ainsi éviter de payer des nouvelles semences chaque année. Ce phénomène est souvent constaté dans les 2 à 5 ans qui suivent l'achat, en fonction de la culture. Or, peu de producteurs possèdent l'expérience dans le suivi strict du calendrier culturel pour pouvoir produire des semences chaque année : l'objectif des membres est avant tout d'assurer la production pour la consommation. Ce phénomène entraîne donc une diminution du taux de germination des semences et donc une baisse des rendements sur le long terme. Des animations et sensibilisations sont réalisées dans les villages membres pour mettre en avant l'importance du renouvellement annuel des semences certifiées. Le membre-multiplicateur, suivi et accompagné, est également utilisé comme vitrine pour la promotion des semences certifiées, montrant des résultats probants en termes de rendements.

Ce constat met en exergue l'importance pour le Resopp d'avoir des partenaires extérieurs pour assurer l'écoulement de ses semences invendues en interne. Parmi ces partenaires, on note : Agronomes et vétérinaires

Vente de semences certifiées, Resopp, 2010

sans frontières (AVSF), Sedab (fournisseur d'intrants), l'Agence nationale de conseil agricole et rural (Ancar), *Children relief service* (CRS) à travers la foire aux semences qu'il organise, la Fédération des groupements et associations de femmes productrices de la région de Saint Louis (Feprodes), le programme « initiative riz » (Plriz).

La figure ci-contre indique les quantités de semences certifiées vendues par client, pour la campagne 2010.



Un rôle à jouer en appui à l'État ?

En collaboration avec le conseil d'administration du Resopp, la CAT-Resopp est en train de renforcer son action dans les domaines de l'intermédiation, du lobbying et du leadership, auprès des autorités et des autres structures partenaires pour mieux vulgariser les semences du Resopp et s'insérer dans les programmes agricoles de subvention de l'État.

En juin 2005, le Resopp a offert, à titre gratuit, 2 500 kg de semences de mil de niveau base au ministère de l'Agriculture, afin de reconstituer le capital semencier du bassin arachidier sénégalais qui avait été détruit par les criquets pendant l'hivernage 2004. Cela a été notamment possible grâce à l'existence de stocks stratégiques au sein du Resopp, correspondant à des surplus prévisionnels de production de semences, régulièrement renouvelés. Ces stocks sont utilisés en cas de mauvaise année dans certaines zones de production ou de demandes externes spécifiques. D'autre part en 2008, 20 000 kg de semences de mil et de riz ont été offerts à l'État pour l'appuyer dans son programme de mise en place de la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana). Ces actions ont été rendues possibles grâce à l'appui financier du programme Pader.

Producteurs et coopératives, un système gagnant gagnant.

Le système de multiplication de semences du Resopp permet, aussi bien au producteur qu'à la coopérative, d'y trouver leur compte. Selon les spéculations, le producteur contractant peut gagner entre 200 000 et 250 000 FCFA net par hectare de semences produites. À la fin de la production, les semences sont vendues par la coopérative au prix moyen de 500 FCFA/Kg pour

toutes les spéculations, excepté le riz irrigué. En effet, les prix de vente des semences sont fixés par les coopératives et la CAT-Resopp, suivant une étude financière prenant en compte toutes les charges dans chacune des zones d'action (prix payé aux producteurs, coût du suivi, frais de conditionnement et de stockage), tout en ayant en repérage les prix dans les marchés parallèles. Cependant, pour le riz irrigué, les prix de cession de la semence certifiée sont fixés par la Saed (Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé) et tournent autour de 300 FCFA/kg. Les plus grandes marges bénéficiaires, aussi bien au niveau des producteurs qu'au niveau des coopératives, sont obtenues avec le riz irrigué à cause des rendements élevés (5 t/ha).

Étant sous contrat, la coopérative est dans l'obligation de racheter au moins 75 % de la production de semences. Cet achat annuel demande aux coopératives de prévoir un fonds de roulement spécifique pas toujours assuré. Cependant, les activités commerciales de la coopérative permettent de générer une marge pouvant être utilisée pour le rachat de ces semences. Bien que les producteurs bénéficient d'une forte subvention pour les semences de la part de l'État dans le cadre de la Goana, plusieurs producteurs préfèrent acheter les semences sélectionnées des coopératives membres du Resopp car leur qualité est meilleure.

La production de semences ne constitue qu'un des nombreux services rendus par les coopératives. Elle fait partie d'un ensemble de services ayant pour finalité l'augmentation des rendements et donc l'augmentation des

excédents de production. La coopérative est donc en mesure de pérenniser ce système qui est tout à son avantage. En plus de la marge réalisée sur la vente des semences, la coopérative possède un pool de techniciens formés sur la multiplication et propose, en période de campagne agricole, un paquet technologique aux membres producteurs incluant engrais et semences. Les excédents ainsi produits pourront être vendus par les producteurs et commercialisés par la coopérative afin de pouvoir redistribuer les bénéfices générés aux membres selon le principe coopératif.

Le Resopp a réussi son pari initial de diffuser ses semences certifiées auprès de ses membres. Le taux d'adoption des variétés diffusées auprès des membres avoisine dans certaines zones les 80 %. La coopérative éprouve néanmoins des difficultés à écouler ses semences auprès des membres qui en majorité ne renouvellent pas leurs stocks de semences certifiées chaque année, malgré les sensibilisations et les animations dans les villages. Face à ce constat, le Resopp a été dans l'obligation en 2010 de réduire les superficies emblavées pour la production de semences. Jusqu'à quel point devra-t-il réduire ses superficies ? Quel est le risque que le Resopp fournisse dorénavant une majorité de non membres, avec pour conséquence de ne pas remplir son objectif initial qui est de satisfaire ses membres ? On s'interroge sur le modèle qu'il serait pertinent de mettre en place pour sécuriser l'écoulement des semences, à la fois auprès des membres pour assurer une pérennité du système coopératif, de la production à la commercialisation, et auprès des clients extérieurs. ■